

République Française



Ville de Draguignan

N°2024-084

| Membres                                |                     |         |
|----------------------------------------|---------------------|---------|
| Membres afférents au Conseil Municipal | Membres en exercice | Votants |
| 39                                     | 39                  | 31      |

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES EN FAVEUR  
D'ASSOCIATIONS DRACÉNOISES**

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Draguignan**

**Séance du 17 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 avril à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

**PRÉSENTS :**

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, STÉPHAN CÉRET JACQUET, BERNARD BONNABEL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, MARIE-CHRISTINE GUIOL, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, AURÉLIE REBAUDO

**PROCURATIONS :**

SOPHIE DUFOUR pouvoir à MICHEL PONTE, DANIELLE ADOUX COPIN pouvoir à RICHARD STRAMBIO, ANNE-MARIE COLOMBANI pouvoir à MAGALI TROIN DAL VECCHIO, MARTINE ZERBONE pouvoir à SYLVIANE NERVI SITA,

**ABSENTS :**

SOPHIE DUFOUR, DANIELLE ADOUX COPIN, ANNE-MARIE COLOMBANI, MARTINE ZERBONE, JEAN-DANIEL SANTONI, RENÉ DIES, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK, FREDERIC RENAULD

**Secrétaire de Séance : GRÉGORY LOEW**

**Publié le :**

**RAPPORTEUR : FRANÇOIS GIBAUD**

Lors de l'adoption du budget principal de la Commune de l'exercice 2024, le Conseil Municipal a accordé des subventions aux associations dracénoises.

Après avoir reçu des documents supplémentaires de certaines associations, il convient d'attribuer des subventions complémentaires pour un montant total de 3 500€ réparti de la façon suivante :

|                        |                                                                                                      |        |
|------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Le Cap                 | Aide au fonctionnement pour des actions en faveur des femmes victimes de toutes formes de violence   | 3 000€ |
| Les Coulisses Perchées | Aide à l'organisation d'un festival de théâtre et musique du 20 au 22 juin 2024 au Théâtre de Verdre | 500€   |

Il est précisé que les crédits nécessaires à l'octroi de ces subventions sont inscrits au budget de l'exercice 2024.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède, À L'UNANIMITÉ,**

- Attribue les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessus pour un montant total de 3 500 € ;
- Dit que les crédits correspondants seront prélevés à l'article 6574 du budget principal de la Commune de l'exercice 2024.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération

Conseiller régional

Secrétaire de séance :